

Les brèves du Sundep-Solidaires Paris

Mars 2018



Comité Social et Économique Suite

Les budgets de fonctionnement et des activités sociales et culturelles du Comité d'Entreprise sont transférés au CSE nouvellement élu. En revanche, des règles sont à respecter : l'ordonnance du 20 décembre 2017 précise que lors de sa dernière réunion, l'ancienne instance décide de l'affectation des biens de toute nature dont elles disposent à destination du futur CSE ; lors de sa première réunion, le CSE décide à la majorité de ses membres, soit d'accepter les affectations prévues par les anciennes instances, soit, de décider d'affectations différentes.

Jour de carence et congé de maladie

Depuis le 1er janvier 2018, le 1er jour du congé maladie ordinaire des enseignant-e-s sous contrat n'est pas rémunéré ; ainsi, 1/30ème du traitement brut, des primes et indemnités versées mensuellement y compris l'indemnité de résidence, de la nouvelle bonification indiciaire est retenu. Ne sont pas pris en compte les heures supplémentaires, le supplément familial et le remboursement domicile/travail.

Cependant, pour des raisons techniques, ces jours de carence n'ont pu être encore prélevés ; ils le seront rétroactivement à partir de juin, de façon échelonnée si le maître a cumulé plusieurs jours de carence.

[Voir la circulaire.](#)

Accès aux échelles de rémunération de professeur certifié, PLP, PEPS et d'agrégé

Les dates limites de dépôt du dossier de candidature est le 6 avril 2018.

[Voir la circulaire et les annexes](#) pour l'accès aux échelles de rémunération de professeur certifié, PLP ou PEPS ;

[Voir la circulaire et l'annexe](#) pour l'accès à l'échelle de rémunération de professeur agrégé.

Le 22 mars, toutes et tous mobilisé-e-s !

Toutes et tous dans la rue pour défendre la Fonction Publique et nos droits. [Voir le tract.](#)

Assemblée générale

Elle aura lieu le samedi 7 avril à la Bourse du Travail, 3 rue du Château d'Eau, salle des commissions 1er étage, de 10 à 12 heures.

Si vous ne pouvez pas venir, n'oubliez pas d'envoyer votre pouvoir à l'adresse postale du syndicat ou de le remettre à un-e autre adhérent-e présent-e à l'AG.

SUNDEP-Solidaires Paris – siège social : 31 rue de la grange aux belles 75010 PARIS

adresse postale : Bourse du Travail 3 rue du Château d'Eau 75010 PARIS

Tél. : 01 44 84 51 29 - E mail : sundep.paris@gmail.com

Site web national : <http://www.sundep.org/> - Site académique : <http://www.sundep-paris.org/>